

Le Burundi prend des mesures préventives contre la grippe aviaire

@rib News, 21/02/2017 – Source Xinhua Le ministre burundais de l'Agriculture et de l'élevage, Déo-Guide Rurema (photo), a signé lundi une ordonnance édictant les mesures préventives prises par le gouvernement du président Pierre Nkurunziza, "pour barrer la route" à la grippe aviaire à cause de son caractère "hautement pathogène". Souvent dénommée "grippe du poulet", la grippe aviaire, provoquée par une souche A du virus grippal, est une maladie infectieuse, virale, contagieuse et mortelle affectant les oiseaux, et identifiée pour la première fois en Italie il y a plus de 100 ans. Une épidémie ad hoc survenue dans ce pays de 1999 à 2001, a entraîné la mort de 13 millions de volailles.

Parmi les mesures annoncées par le ministre Rurema, on relève la suspension temporaire de l'importation des volailles et des produits dérivés comme les œufs et la viande provenant des pays contaminés, l'actualisation de la liste des pays infectés et le suivi régulier de l'évolution de cette maladie par les services techniques vétérinaires relevant du ministère en charge de l'élevage. Le ministre Rurema a attiré l'attention de ses compatriotes sur le fait qu'au sein de la sous-région africaine des Grands Lacs, cette grippe est apparue pour la première fois en Ouganda, un pays limitrophe avec lequel le Burundi partage l'appartenance commune à la Communauté d'Afrique de l'Est, une organisation d'intégration régionale regroupant également le Rwanda, la Tanzanie, le Kenya et le Soudan du Sud. Le gouvernement burundais, a-t-il annoncé par ailleurs, envisage en outre l'actualisation et la validation du plan de contingence national de lutte contre la grippe aviaire, l'aménagement des postes de contrôle aux points d'entrée aux frontières, le renforcement des mesures de contrôle des biens et des personnes sur les frontières et le renforcement de la surveillance des sites de passage des oiseaux migratoires. Il a saisi l'occasion pour appeler ses compatriotes à "se préparer à la riposte immédiate" en cas d'apparition de cette maladie. Pour leur part, les différents départements ministériels burundais, en l'occurrence ceux relevant des secteurs de la santé publique et de l'environnement, ont été invités à "enclencher une synergie" opérationnelle avec les services de l'élevage, afin de "redoubler de vigilance" pour intercepter tous les produits agricoles qui échappent au contrôle sanitaire, particulièrement ceux en provenance de l'Ouganda ou de tout autre pays déjà contaminé par ce virus grippal.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});